

COFREND Visuel (VT) niveau 2 - secteur Fabrication et Maintenance (CIFM)

RS459 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CONFEDERATION FR ESSAIS NON DESTRUCTIFS · SIRET : 35197965300034

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le contrôle visuel regroupe l'ensemble des techniques d'examen non destructifs qui utilisent le rayonnement électromagnétique dans le domaine de la lumière visible. Il consiste à l'analyse, par un contrôleur, des variations de réflectivité relative d'une pièce soumise à un éclairage dont la géométrie et la puissance lui permettent de mettre en évidence les défauts recherchés. L'utilisation d'instruments optiques tels que des loupes, endoscopes ou systèmes télévisuels permet, lorsque cela est nécessaire, d'obtenir une plus grande sensibilité que celle de l'œil humain nu ou d'accéder à des zones de géométries complexes ou contraignantes. Des aides à la caractérisation peuvent être fournies à l'opérateur, sous la forme de lignes laser par exemple.

La certification COFREND est un processus tierce partie indépendant de l'employeur qui permet de vérifier en particulier par des épreuves théoriques et pratiques, que le candidat répond à l'ensemble des critères pour appliquer une méthode d'essai dans le secteur industriel dont dépend son employeur à un niveau de compétence défini.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Choisir la technique d'essai non destructif à utiliser pour l'essai
- Définir les limites d'application de la méthode d'essai
- Transcrire des normes, spécifications et procédures d'END en instructions d'essai non destructif adaptées aux conditions de travail pratiques
- Régler l'appareillage et vérifier les réglages
- Réaliser et surveiller des essais
- Interpréter et évaluer les résultats en fonction des normes, codes, spécifications ou procédures applicables
- Exécuter et surveiller toutes les tâches de niveau inférieur ou égal au Niveau 2
- Guider le personnel de niveau inférieur ou égal au Niveau 2
- Rédiger les rapports d'essais non destructifs
- Choisir la technique d'essai non destructif à utiliser pour l'essai
- Définir les limites d'application de la méthode d'essai
- Transcrire des normes, spécifications et procédures d'END en instructions d'essai non destructif adaptées aux conditions de travail pratiques
- Régler l'appareillage et vérifier les réglages
- Réaliser et surveiller des essais
- Interpréter et évaluer les résultats en fonction des normes, codes, spécifications ou procédures applicables
- Exécuter et surveiller toutes les tâches de niveau inférieur ou égal au Niveau 2
- Guider le personnel de niveau inférieur ou égal au Niveau 2
- Rédiger les rapports d'essais non destructifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Formation : 40h minimum
- Expérience industrielle : 4 mois minimum
- Acuité visuelle

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5814

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/459/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	26
Montant total engagé	56 726 €
Coût moyen par dossier	2 182 €
Durée moyenne	32 h
Période	01/2020 – 09/2021
France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	10 %
Entreprise	4 %
France Travail	1 %
Régions	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.